

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de SOMMIÈRES-DU-CLAIN, convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MORISSET.

PRÉSENTS : M. MORISSET René, Mr JARASSIER Gilbert, Mr BERGEON Eric, Mme DAUGER Dominique, M. DION Daniel, M. AUMOND Jérôme, Mr BARDET Alain, M. DOARÉ Eric, Mr TORRES Philippe, M. GERMAIN Jean-Marie.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MALLET Carine

ABSENTES : Mme BOULLEDIEU Juliette, Mme PUAUD-MOUSSA Sandrine

Secrétaire de séance : Mme DAUGER Dominique

Mme DAUGER Dominique a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

M. le Maire avise les membres du Conseil que des délibérations ont été rajoutées.

ORDRE DU JOUR

1. Création de postes pour avancement de grade,
2. Renouvellement de poste pour agent technique budget leasig,
3. Mise à jour du tableau des effectifs.

Questions diverses.

1-1 - Objet : CRÉATION D'EMPLOI PERMANENT COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal **sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

DÉCIDE :

La création à compter du 30 décembre 2023 d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, pour motif d'un avancement de grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

1.2 - Objet : CRÉATIONS D'EMPLOIS PERMANENTS LEASIG

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint social principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint social principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

Le Conseil Municipal **sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

DÉCIDE :

La création à compter du 30 décembre 2023 :

- Un emploi d'adjoint social principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

- Un emploi d'adjoint social principal 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

- Un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un avancement de grade.

- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2 - Objet : PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE L'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ÈME} CLASSE AFFECTÉ LEASIG

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le renouvellement pour 3 ans à compter du 01/01/2024 du contrat à durée déterminée de l'adjoint technique territorial de classe effectuant 12/35^e affecté à la LEASIG

Après discussion, le conseil accepte :

- De renouveler le contrat de cet agent,
- Charge Monsieur le Maire de signer le contrat

3- DÉLIBÉRATION : PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il s'avère que le tableau des effectifs doit aujourd'hui être modifié, notamment afin de permettre, comme chaque année, à des collaborateurs de bénéficier d'avancements de grade. Par conséquent, il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois annexé à la délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 30 décembre 2023,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget principal et au budget Leasig ;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, pour motif d'un avancement de grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La séance a été levée à 19H40

NOM PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE
MORISSET René	Maire	
JARASSIER Gilbert	1 ^{er} Adjoint	
BERGEON Eric	2 ^{ème} Adjoint	
DAUGER Dominique	3 ^{ème} Adjointe	
BOILLEDIEU Juliette	C.M	ABSENTE
DION Daniel	C.M	
AUMOND Jérôme	C.M	
PUAUD-MOUSSA Sandrine	C.M	ABSENTE
MALLET Carine	C.M	ABSENTE
BARDET Alain	C.M	
DOARÉ Eric	C.M	
TORRES Philippe	C.M	
GERMAIN Jean-Marie	C.M	